



# AVIS DU CIUF

23 janvier 2007

*Projet "Open University"*

## Projet « Open University »

Le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) prend acte de la volonté ministérielle de développer la formation continue universitaire. Il salue cette démarche car il est assurément fondamental :

- de faire en sorte que le plus grand nombre ait accès à une formation continue de qualité;
- de favoriser le recours des travailleurs actifs à la formation continue, non seulement pour évoluer au sein de leur entreprise/institution mais également en vue de se réorienter professionnellement ou en vue d'acquérir de nouvelles connaissances leur permettant de se positionner comme citoyens actifs soucieux d'assumer des responsabilités dans la vie politique et sociale à divers échelons.

Le projet soulève toutefois un grand nombre de questions, parmi lesquelles :

a) concernant les acteurs

Les universités – qui sont pleinement conscientes de l'enjeu – ont un rôle majeur à assurer dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Le CIUF invite donc Mme la Ministre à ne pas créer de nouvelles structures mais à intensifier les efforts consentis par la Communauté française pour consolider les initiatives et les services de formation continue des universités. Si des fonds sont disponibles, ils devraient prioritairement être consacrés à cet objet<sup>1</sup>.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil interuniversitaire salue le travail mené par la Commission « Education tout au long de la vie » (ETALV) du CIUF, qui induit un

---

<sup>1</sup> A cet égard, le Conseil interuniversitaire propose à Mme la Ministre, à titre d'exemple, d'instaurer un subside structurel visant à financer la valorisation des acquis de l'expérience ainsi que le soutien aux adultes en reprise d'études (ARE) et insiste également pour qu'elle entende les demandes d'adaptation de la législation formulées par le CIUF à maintes reprises en matière de formation continue. Parmi ces demandes, un grand nombre sont non coûteuses et les transposer dans le cadre légal ne devrait dès lors pas poser de difficultés particulières.

rayonnement international de la formation continue universitaire de la Communauté française<sup>2</sup>.

D'autre part, il considère comme essentiel que les universités gardent le contrôle du contenu de leurs enseignements : cette indépendance est d'ailleurs une condition *sine qua non* de la valeur des diplômes qu'elles décernent. Le projet de Centre interuniversitaire de formation continue (CIFC), qui prévoit de donner le même poids aux institutions et aux partenaires sociaux dans la définition du contenu des programmes de formation continue, met en péril cette liberté académique.

Le CIUF récuse parallèlement toute tentative de qualifier d'universitaire une formation spécialisée répondant à une demande localisée d'une industrie et dont les contenus ne correspondent pas majoritairement à un domaine de la recherche menée au sein de l'université.

L'affirmation qui veut que les entreprises doivent être associées de près à l'organisation de ce type d'enseignement inquiète aussi le CIUF : si ces liens existent aujourd'hui, ils ne mettent pas en péril le caractère universitaire de la formation continue. L'université a en effet développé des structures permettant de cerner les attentes de la société au sens large mais également d'éviter que les formations universitaires ne perdent leurs caractéristiques (cf. enseignements dispensés par des chercheurs et analyse critique par rapport aux matières enseignées).

b) concernant les objectifs

- Le champ des personnes visées doit être non seulement les personnels des entreprises du secteur marchand, mais aussi les personnels du secteur public et du non-marchand (hôpitaux, enseignement, associatif).
- La proposition mélange les genres : la formation continue, vue comme service aux entreprises (du secteur productif), d'une part ; la formation continue avec un objectif d'élargissement maximal de l'accès aux études supérieures, d'autre part.

---

<sup>2</sup> Pour rappel, cette commission permanente – rassemblant les acteurs de la formation continue – a notamment permis le développement de pratiques similaires, basées sur des canevas uniques pour toutes les institutions, tout en respectant l'indépendance des institutions en termes de contenu des enseignements et d'évaluation des étudiants.

c) concernant la méthode

- Le financement envisagé est peu praticable, car les soldes de masse salariale non utilisés ne sont pas automatiquement mis en réserve et, lorsque c'est le cas, ils ne se trouvent pas dans un seul fonds fédéral unique dans lequel il serait possible de puiser. Ils sont dans des fonds sectoriels fédéraux, ce qui rend donc leur utilisation extrêmement complexe pour le financement de politiques en Communauté française (qui impliquerait donc la mise en œuvre de politiques semblables dans l'autre Communauté).
- De l'aveu même de Mme la Ministre, le sous-financement dont souffrent les institutions universitaires met en péril le rôle d'ascenseur social joué par l'université. Il invite donc Mme la Ministre à relayer les positions du CIUF sur ce sujet, et à lancer un appel à ses collègues des différents gouvernements afin de donner enfin aux universités les moyens d'assurer au mieux leurs missions.
- L'*e-learning* – dont l'efficacité doit encore être mesurée – n'est qu'une méthode d'enseignement adapté aux adultes en reprise d'études (ARE) parmi d'autres ; les universités développent de très nombreuses initiatives – éprouvées, elles – en matière de pédagogies adaptées aux ARE<sup>3</sup>.
- Enfin, pourquoi lancer d'abord ce débat via la presse, alors qu'il eût été préférable de commencer la concertation dans des instances telles que le CIUF et de la poursuivre avec les interlocuteurs sociaux ? Le CIUF condamne fermement ce mode de fonctionnement du Cabinet de Madame la Ministre Simonet et s'insurge particulièrement contre toute tentative d'instrumentalisation des acteurs de la formation continue par le Cabinet.

**En conclusion :**

Tout en se réjouissant de la volonté de Madame la Ministre SIMONET de contribuer au développement de la formation continue universitaire, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française entend faire connaître à Mme la Ministre le désaccord unanime de toutes les composantes du CIUF concernant le projet « Open University » tel qu'il a été soumis à son examen.

[23.01.2007]

---

<sup>3</sup> Ainsi, des formations à horaire décalé sont organisées depuis fort longtemps dans nos universités et ont démontré toute leur efficacité. D'autre part, les experts en formation continue et en éducation permanente savent qu'on ne peut progresser dans ce domaine sans un minimum d'échanges en présentiel avec d'autres apprenants et formateurs-enseignants.